

Loire et Ain ; *Lyonnais*, Rhône, et Loire ; *Languedoc*, Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Tarn, Aude et Haute-Garonne ; *Roussillon*, Pyrénées-Orientales ; *Comté de Foix*, Ariège ; *Guyenne* et *Gascogne*, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Landes, Gers et H.-Pyrénées ; *Béarn*, Basses-Pyrénées ; *Dauphiné*, Isère, Drôme et H.-Alpes ; *Comtat Venaissin* et *Comtat d'Avignon*, Vaucluse ; *Provence*, B.-Alpes, B.-du-Rhône et Var ; *Corse*. Le gouvernement de la France est une monarchie constitutionnelle ; le pouvoir exécutif est entre les mains du roi ; la dignité royale est héréditaire par ordre de primogéniture et de mâle en mâle, dans la famille. Les lois sont promulguées et la justice rendue au nom du roi ; il nomme les pairs de France, les grands-officiers de la couronne, les ministres, les conseillers d'état, les généraux, les préfets, les évêques, etc. ; il fait la paix, la guerre, envoie et reçoit des ambassadeurs ; il a le droit de faire grâce aux condamnés. Le pouvoir législatif est exercé par le roi et les deux chambres, collectives, celle des pairs et celle des députés des départements. Le gouvernement propose les lois, dont ses orateurs exposent les motifs ; elles sont ensuite discutées et adoptées, s'il y a lieu, par les chambres, et sanctionnées par le roi. La France est divisée en 26 cours royales, dont le ressort s'étend sur plusieurs départements, et qui reçoivent l'appel des jugemens rendus en matières civile et criminelle par les tribunaux de première instance ; en 21 divisions militaires, composée chacune de plusieurs dép. avec un chef-l. où sont placés les états-majors ; en 79 diocèses, dont 13 archevêchés et 66 évêchés ; en 20 arr. forestiers, etc. S'il faut en croire les recherches des savans, c'est principalement de la race celtique que la nation française tire son origine primitive ; c'est d'elle que descendent les premiers Gaulois, nombreuse famille à laquelle se mêlèrent depuis les Francs, race sortie de la Germanie. Mais ce mélange, qui fit avec le temps que ces peuples différens n'en formèrent plus qu'un seul, ne détruisit pas les rapports de caractère qui avaient toujours subsisté entre les anciens Celtes et les Gaulois, et qui subsistèrent encore alors qu'ils furent Français. Leur origine celtique semble donc attestée par ces rapports que le mélange d'autres races n'a pu effacer. Ainsi, les Français de nos jours, en dépit des graves changemens qu'ils prétendent avoir subis par l'effet des révolutions, sont encore, à quelques nuances près, ce qu'ils furent jadis comme Francs, comme Gaulois et comme Celtes, un peuple intelligent et spirituel, mobile et frivole ; moqueur et satirique, prompt dans la résolution, intrépide dans l'action ; courageux, audacieux même dans le danger ; fier, indépendant, jaloux de ses droits et enthousiaste pour des libertés trop souvent mal comprises ; vif, impressionnable, facile à séduire et également facile à irriter ; plus riche d'imagination que solide de jugement, apte à tout ce qui est du domaine de l'intelligence ; ardent, entreprenant, mais inconstant et rarement persévérant ; sensible, obligeant, affable, noble en amitié, mais frivole en amour ; grand dans l'hospitalité et quelquefois sublime en générosité ; amant des arts, du plaisir, de l'ostentation et de la parure ; de plus grand parleur parce qu'il aime à plaire et surtout à étonner : de là sa facilité extrême à exagérer et souvent à mentir. En observant attentivement le mouvement imprimé au caractère national aux diverses époques de fusion et de renouvellement, il est facile de reconnaître que les Français de l'époque actuelle sont toujours les mêmes. Les révolutions politiques peuvent diviser et bouleverser les contrées, changer ou effacer les institutions humaines, et pour un moment jeter un peuple, sous le rapport de ses mœurs et de ses coutumes, en dehors de son équilibre ordinaire ; mais quant au caractère primitif que la nature lui a assigné et sur lequel le climat, le sol et la température ont une influence que nul ne peut nier, quant à ce caractère indélébile, rien ne saurait le détruire. Seulement, il y a dans le caractère de chaque peuple des formes plus ou moins mobiles, des mœurs plus ou moins susceptibles de s'altérer et de varier selon le pouvoir des circonstances. Ainsi le caractère français, dont aujourd'hui les uns vantent le mouvement progressif, et les autres déplorent la décadence, n'a subi au fond aucun changement réel ; et sous les formes nouvelles et momentanées que les circonstances lui ont imposées, et derrière les couleurs factices qui, par suite de révolutions étranges, le défigurent pour un

temps, le caractère primitif reste inaltérable. De tous les peuples européens, le Français est peut-être celui qui a le genre de physionomie le moins caractérisé ; on pourrait dire qu'il y a aussi peu de nationalité dans ses traits que dans son caractère. Au physique comme au moral, on retrouve en lui un peu de tous les autres peuples ; aucun trait ne lui est particulièrement propre, et tous lui appartiennent. Cette variété singulière et frappante est le trait le plus caractéristique du Français. C'est beaucoup moins la régularité de la figure et la beauté des formes qui le distinguent, que l'intelligence extrême qui brille généralement dans sa physionomie, anime toute sa contenance et se fait sentir jusque dans ses moindres mouvemens. Les femmes, surtout, sont séduisantes, bien moins par leur beauté que par leurs grâces, leur expression et leur tournure inimitable ; à elles seules appartient ce charme particulier qui les rend attrayantes dans tous les pays du monde et même auprès de femmes beaucoup plus belles qu'elles. Bien que les Français, par l'effet des tempêtes politiques, aient perdu cette recherche de formes et de manières qui était une des couleurs les plus vives et les plus riantes de leurs mœurs, ils n'en possèdent pas moins encore sur le monde civilisé l'influence que, sous ce rapport, ils ont toujours eue. La France est encore en toutes choses l'école du bon goût ; c'est en France qu'est le grand foyer des lumières, et c'est encore à elle qu'appartient la suprématie dans les sciences et tous les travaux qui s'y rattachent. La langue française, la plus pure, la plus élégante et la plus claire, est presque universelle ; ses ressources sont infinies, ses formes chastes, réservées, fines et adroites ; aussi est-elle partout la langue des cours et de la diplomatie. Sa littérature, tour-à-tour riche d'imagination, hardie de pensées, et piquante d'esprit et d'originalité, est aimée de toutes les nations, et aucune ne possède un grand nombre d'écrivains distingués traduits en langues étrangères. Mais mobile aussi comme le caractère du peuple auquel elle appartient, elle s'empresse plus facilement qu'aucune autre de l'esprit des siècles qu'elle traverse ; il ne faut donc pas s'étonner qu'à l'époque orageuse où nous vivons, elle soit insubordonnée comme ne peut manquer de l'être tout ce qui tient à des temps de révolutions. Quant à l'instruction publique, elle a certainement fait d'immenses progrès, conséquence naturelle du grand mouvement imprimé à tout ce qui est de ce temps ; pourtant il faut dire que, proportions gardées, elle est moins généralement répandue en France qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Belgique et en Danemark. Des erreurs superstitieuses qu'il ne faut point confondre avec la saine et pure religion y ont apporté long-temps obstacle. Mais aujourd'hui que le règne de la vérité luit, aujourd'hui qu'une religion de paix et d'amour, une religion grande et sublime est la seule qui puisse convenir à un peuple éclairé, rien ne saurait entraver désormais le perfectionnement de l'esprit humain et l'accroissement des lumières ; aussi partout les bienfaits de l'instruction se répandent-ils chaque jour ; et l'amélioration évidente des mœurs dans toutes les classes de la société est, pour la nation française, une des preuves les plus éclatantes de ses droits à occuper un rang glorieux parmi toutes les nations du monde. Les possessions coloniales de la France sont, en Amérique, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galande, les Saintes, la Désirade, S.-Martin, la Guiane, S.-Pierre et Miquelon ; — en Afrique, Bona et la Calle, l'île S.-Louis, le Sénégal, l'île de Gorée, l'île Bourbon et l'île S.-Marie ; — dans l'Indoustan, sur la côte du Coromandel, Pondichery, Karikal, Yanam sur la côte des Serkars sept. ; — dans le Bengale, Chandernagor ; — sur la côte de Malabar, le territoire de Mâbé ; — golfe de Cambay : une factorerie à Surat ; — dans l'Arabie, des factoreries à Mascate et à Moka.

FRANCE (île de), île de la mer des Indes, située par 2° 9' de lat. S. et 55° 8' de long. E., 40 l. N.-E. de l'île Bourbon ; elle est de forme ovale, 45 l. de circuit ; son territoire est montagneux, bien boisé, et produit du sucre, de l'indigo, de la muscade et un très-bel ébène ; elle appartient à l'Angleterre.

FRANCES (Cayo), îles au N. de celle de Cuba. — *Autre*, port sur la côte E. de l'île de Porto-Rico.

FRANCESCAS, v. de Fr., dép. de Lot-et-Garonne ; arr. 3 l. S.-E. et poste de Nérac, chef-l. de cant. 2,460 h.